



**POITIERS
FILM
FESTIVAL**

1^{er} - 8 DÉC 2017

POITIERS
FILMFESTIVAL
.COM

1 BOULEVARD DE VERDUN
F-86000 POITIERS
ADMINISTRATION +33 (0)5 49 39 40 00
ACCUEIL-BILLETTERIE +33 (0)5 49 39 29 29
POITIERSFILMFESTIVAL@TAP-POITIERS.COM

TAP

Règlement Regulations

1. Définition et objet Definition and purpose

Le Poitiers Film Festival (01 décembre > 08 décembre 2017) est organisé par le TAP.

Il a pour objectif de promouvoir les œuvres de créateurs du monde entier issus d'écoles de cinéma, d'universités ou d'instituts de formation aux métiers de l'image. Pour ce faire, le festival programme des films choisis par un comité de sélection et l'équipe de programmation.

Tous les films inscrits concourent pour la Sélection internationale. Les films de moins de 60 minutes concourent en section courts métrages. À partir de 60 minutes, les films concourent en section longs métrages. Les films français de moins de 20 minutes concourent également pour le programme compétitif So French!. Les films accessibles au jeune public concourent également pour la séance Piou-Piou.

The Poitiers Film Festival (December 1 - December 8, 2017) is organized by the TAP.

It aims to promote the works of creators from film schools, universities, or picture trades training institutes worldwide. To do so, the festival schedules films chosen by a selection committee and the programming team.

All registered films compete in the International Selection. Films under 60 minutes compete in the Short Films section. From 60 minutes, the films compete in the Feature Films section. French films under 20 minutes also compete in the So French! competitive programme. Films accessible to young audiences also compete in the Piou-Piou session

2. Conditions d'inscription Eligibility conditions

Tout film inscrit doit avoir été réalisé dans le cadre d'une formation au cinéma et/ou à l'audiovisuel. Peuvent participer :

- les films terminés depuis le 1^{er} janvier 2016, n'ayant jamais été inscrits au festival
- les films de tous genres sans limitation de durée
- les films : sans sous-titres si la langue originale du film est le français ou l'anglais / avec des sous-titres en français ou en anglais pour les autres langues

Il est possible d'inscrire plusieurs films. La participation est gratuite. Aucun élément reçu ne sera renvoyé. Un courriel de confirmation de réception sera adressé à l'expéditeur. Les ayants droit s'engagent à ne pas retirer leur film après confirmation de leur sélection au festival.

All films submitted must have been shot in the context of a cinematographic or audiovisual training.

Eligibility:

- films completed since January 1, 2016 that were not previously submitted to the festival
- films of any running time and genre
- films without subtitles if the original language is French or English / with French or English subtitles for all other original languages.

Several films may be submitted. Participation is free. No items will be returned. An acknowledgement email will be addressed to the sender. After receiving confirmation of their selection at the festival, the rights holders undertake to not withdraw their films from the Selection.

3. Sélection Selection

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne sur le site du festival au plus tard le 12 juillet 2017.

Si le film ne peut pas être regardé en ligne, il peut être envoyé par voie postale sur DVD ou clé USB. Il doit être réceptionné avant la date limite d'inscription. Afin d'éviter tout problème de dédouanement, veuillez indiquer sur le paquet « Films pour festival – sans valeur commerciale » et pour la déclaration en douane une valeur maximale de 10 €.

Les résultats de la sélection seront communiqués par courriel aux expéditeurs le 25 septembre 2017.

Les réalisateurs retenus en Sélection internationale seront invités à candidater aux ateliers d'accompagnement professionnel du festival, Jump In. La participation à ce programme fera l'objet d'une sélection et d'une communication spécifiques.

Application form must be filled online on the festival's website no later than July 12, 2017.

If the film can't be watched online, it may be sent by post on DVD or USB stick. It must be received before the application date of closure. To avoid customs clearance problems, please specify on the outside of the package "Festival Films – No commercial value", and for the customs declaration a maximum value of 10€.

Selection results will be communicated by email to the senders on September 25, 2017. Directors accepted in the international Selection will be invited to apply for the professional support workshops of the Festival: Jump In. Participation in this program will be the subject of a specific selection and communication.



POITIERS FILM FESTIVAL

1^{er} - 8 DÉC 2017

POITIERS
FILMFESTIVAL
.COM

1 BOULEVARD DE VERDUN
F-86000 POITIERS
ADMINISTRATION +33 (0)5 49 39 40 00
ACCUEIL-BILLETTERIE +33 (0)5 49 39 29 29
POITIERSFILMFESTIVAL@TAP-POITIERS.COM

TAP

4. Régie copies Print traffic

Les modalités d'envoi des copies de projection des films sélectionnés seront indiquées aux personnes concernées une fois la programmation établie.

Le festival demande obligatoirement un fichier vidéo du film de bonne qualité. Ce fichier pourra être transformé par le festival en DCP. Le festival accepte les DCP (non cryptés, sans KDM). Le DCP envoyé devra être tiré du même master que le fichier vidéo.

Les copies des films seront chargées sur le serveur FTP du festival ou envoyées par voie postale. Elles devront parvenir au festival avant le 25 octobre 2017. Seules celles en parfait état de diffusion seront acceptées.

Envoi des films : le transport des films sera à la charge de l'expéditeur. Les frais de douane seront à la charge du festival.

Retour des films : le transport des films sera à la charge du festival. Les films seront renvoyés dans un délai d'un mois maximum après la fin du festival. Les frais de douane seront à la charge du destinataire. Les films pourront également être remis à leur propriétaire en main propre à la fin du festival.

Procedures for forwarding the screening copies of the selected films will be specified to the persons concerned once the selection has been made.

Festival requests a high-quality video file of the film. This file may be converted into DCP by the festival. The festival accepts DCP (without KDM encryption key). The sent DCP must be extracted from the same master as the video file.

Film copies will be uploaded on the FTP server of the festival or sent by post. They must reach the festival office before October 25, 2017. Only those in perfect screening condition will be accepted.

Sending films: sending arrangements will be the sender's responsibility. Customs duties will be the responsibility of the festival.

Film return: arranging the return of the films will be the responsibility of the festival. Films will be sent back within a month after the end of the festival. Customs duties will be the responsibility of the addressee. Films may also be delivered in person to their owners at the end of the festival.

5. Invitation Invitation

Les réalisateurs dont les films sont sélectionnés seront invités à Poitiers pendant le festival. Les conditions d'accueil (transport, hébergement et restauration) seront communiquées à chaque participant lors de l'annonce de sa sélection. Les invités seront sollicités pour participer à des rencontres professionnelles, à des débats avec le public et éventuellement avec les publics scolaires et des journalistes.

Directors of the selected films will be invited to Poitiers during the festival. Transportation, accommodation and meal conditions will be communicated to each participant when his or her selection is announced. Guests will be called upon to participate in professional meetings, in discussions with the audience, and possibly with school groups and journalists.

6. Sous-titrage Subtitling

Les films sélectionnés seront présentés en version originale sous-titrée électroniquement en français. La traduction réalisée pour le sous-titrage électronique est la propriété de la société de sous-titrage.

The selected films will be screened in their original language version, with electronic French subtitles. Translations done for electronic subtitling remain the property of the subtitling company.

7. Jurys et prix Juries and prizes

Une quinzaine de prix (dotations financières et en moyens) sera attribuée lors de la cérémonie de clôture par des jurys indépendants et par le public. La liste complète des prix sera annoncée sur le site Internet le 1^{er} octobre.

Les ayants droit des films récompensés s'engagent à faire figurer sur tout matériel publicitaire et promotionnel le libellé complet du prix.

About fifteen prizes (financial and resources) will be awarded during the closing ceremony by independent juries and the audience. The complete list of prizes will be announced on the website on October 1.

Eligible participants undertake to mention the full title of the prize on all advertising and promotional material.



POITIERS FILM FESTIVAL

1^{er} - 8 DÉC 2017

POITIERS
FILMFESTIVAL
.COM

1 BOULEVARD DE VERDUN
F-86000 POITIERS
ADMINISTRATION +33 (0)5 49 39 40 00
ACCUEIL-BILLETTERIE +33 (0)5 49 39 29 29
POITIERSFILMFESTIVAL@TAP-POITIERS.COM

TAP

8. Marché du film Film market

Sur autorisation des ayants droit, les films sélectionnés seront mis en ligne sur la plateforme de visionnage privée du festival, à seule destination des professionnels de la diffusion et de la presse.

Upon authorisation of the rights owners, the selected films will be uploaded to the online market platform of the festival, only accessible to industry professionals and members of the press.

9. Médias-communication Media-Communication

Les ayants droit d'un film sélectionné cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies et d'extraits de leur film (15% maximum de la durée totale du film) pour diffusion à des fins promotionnelles dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes de télévision, sur les réseaux sociaux et le site internet www.poitiersfilmfestival.com

Rights owners of the selected films grant to the festival, with no compensation in return, the right to reproduce photographs and to use clips (up to 15% of the total length of the film) of their films for promotional purposes in festival publications, the press, on television, on social networks and on the website www.poitiersfilmfestival.com

10. Actions hors festival Initiatives after the festival

Des reprises du palmarès pourront avoir lieu dans les 60 jours qui suivent la remise des prix. Tout film sélectionné pourra être utilisé comme support pédagogique dans les établissements partenaires. Ces actions sont à but culturel et non commercial.

Reruns of the award-winning films may take place within 60 days following the prize-giving ceremony. Any selected film may be used as a teaching aid in partner schools. These initiatives are for cultural and non-commercial purposes.

11. Assurances Insurances

Le festival assure les copies des films pendant la période allant de la livraison des copies par le transporteur jusqu'à leur reprise par le transporteur pour leur réexpédition. En cas de sinistre, les assureurs nommeront systématiquement un expert en matière cinématographique et la responsabilité du festival ne sera engagée que pour la valeur de remplacement de la copie du film, selon les tarifs nets de retraitage en vigueur dans le pays d'origine.

The festival insures the film prints from the day when the films are delivered by carriers to the day when these films are given to the carriers for return shipment. In the event of damage, the insurance company will systematically appoint an expert as regards cinematography and the responsibility of the festival will not be bound except for the film print replacement value, calculated on the basis of net prices at the rates applied in the original country.

La participation au festival implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement. Le festival se réserve la décision finale sur toute question non prévue par le présent règlement. Le Tribunal civil de Poitiers est seul compétent en cas de litige.

Participation in the festival implies unreserved acceptance of the present rules. The Festival reserves final decision rights as regards any questions not provided for under the present rules. The Poitiers Civil Court has sole jurisdiction in case of litigation.
